

Question présentée par le député :

M. Alexis Barbey

Date de dépôt : 15 septembre 2021

Question écrite

Quelle est l'importance des navigateurs et des ports pour le Conseil d'Etat ?

La politique publique E03 chapeaute tout ce que fait l'Etat en matière de gestion des eaux, à savoir aussi bien l'entretien des ports que la renaturation des cours d'eau. Malheureusement, les comptes et les budgets ne donnent pas de répartition plus fine de ces montants et il est donc difficile de faire la part des choses.

En conséquence, le soussigné a l'honneur de poser les questions suivantes :

- *Quel montant rapporte chaque année la taxe d'amarrage ? Quel est le tarif ?*
- *Quel montant rapportent chaque année les amendes délivrées aux navigateurs ?*
- *Quel montant rapportent chaque année les émoluments et taxes pour empiètement sur le lac et les cours d'eau (pontons, cales de mise à l'eau, débarcadères, etc.) ? Quel est le tarif ?*
- *Quel est le tarif pratiqué à l'égard des professionnels du nautisme pour usage accru de l'accès au lac et quel montant annuel cela représente-t-il ?*
- *Quels montants sont consacrés chaque année à l'entretien des ports et pour quel usage (dragage, faucardage, nettoyage) ?*
- *Quel montant est prévu pour le dragage de Port-Choiseul ?*
- *Quels montants ont été investis pendant la période 2015-2020 pour l'amélioration des ports ?*

- *Quels montants étaient spécifiquement consacrés à la construction du nouveau port des Eaux-Vives ?*

Que le Conseil d'Etat soit remercié ici pour toute précision qu'il voudra bien apporter.